

PARLONS PROTECTION SOCIALE

**100 % experts-comptables
100 % à vos côtés**





KLESIA et GENERALI,
partenaires historiques
des instances ordinales
et syndicales des experts-comptables
depuis plus de 75 ans.



EDITO



L'Alliance KLESIA GENERALI est inédite sur le marché de la protection sociale des entreprises, des dirigeants et des salariés.

Elle a pour ambition d'offrir à nos clients et à nos partenaires experts-comptables **le meilleur des deux mondes** en matière de protection sociale : celui d'un groupe paritaire et celui d'un groupe d'assurance international.

L'alliance de nos savoir-faire nous permet de vous accompagner au quotidien avec une promesse de valeur enrichie, basée d'une part sur la **proximité et l'expertise** de nos conseillers spécialisés et d'autre part sur la **conformité et la complémentarité** de notre offre ainsi que l'innovation de nos services et de notre action sociale. Avoir un lien direct avec nous est un gage de réactivité, de conseil adapté, de simplicité et de différenciation pour vous et pour vos clients.

Acteurs engagés socialement depuis de nombreuses années, KLESIA et GENERALI apportent des réponses concrètes et novatrices aux besoins de nos bénéficiaires et de nos entreprises clientes, notamment en termes de prévention, de soutien et d'inclusion.

Thierry Lescure

Directeur des réseaux salariés

KLESIA et La France Assurances Conseil



UNE PROXIMITÉ RENFORCÉE

Avec plus de **300 conseillers spécialisés** sur tout l'hexagone, vous bénéficiez avec l'Alliance KLESIA GENERALI d'une proximité renforcée au service de votre cabinet et de vos clients.

En présentiel ou à distance selon vos besoins, vous avez accès facilement à notre expertise.



Le  de l'Alliance

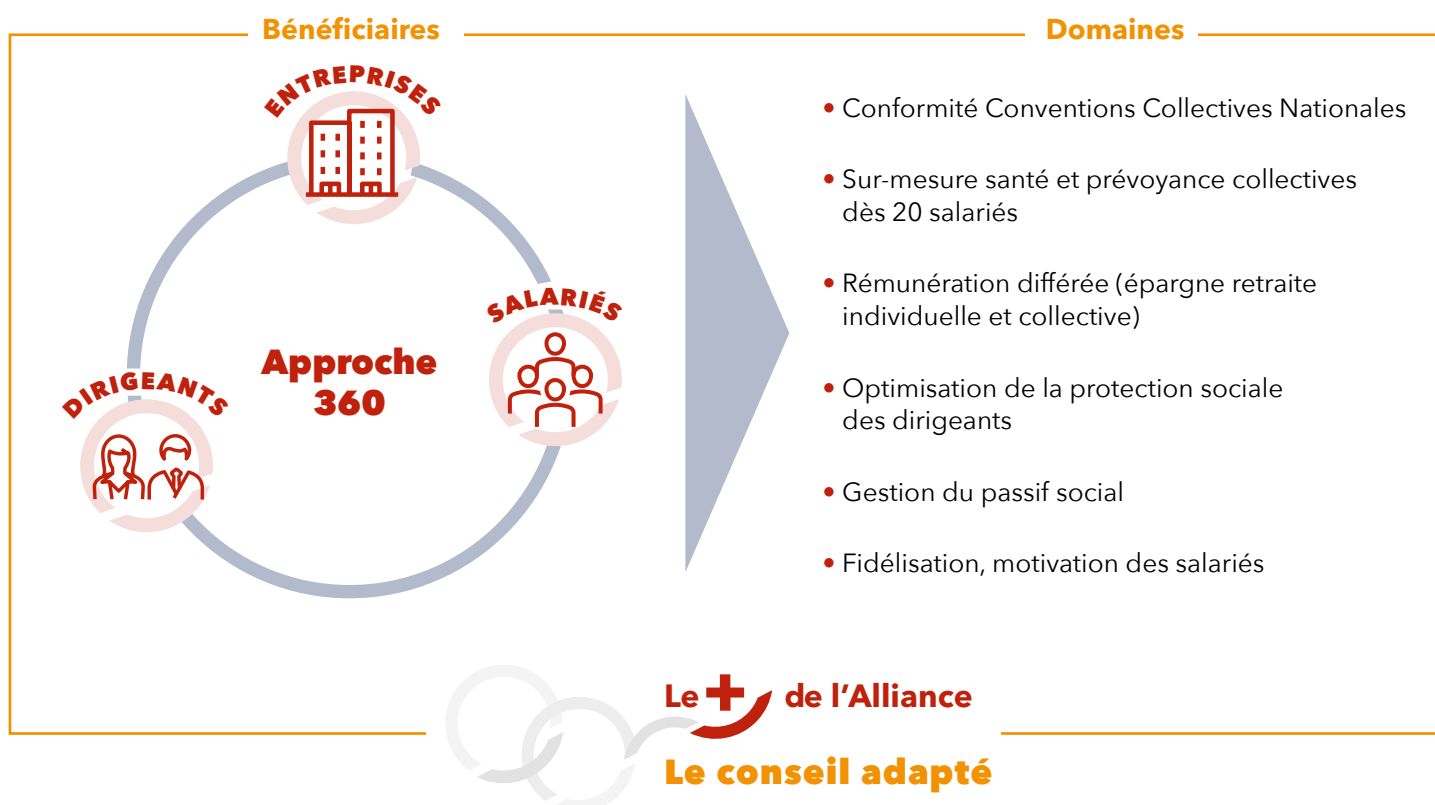
La réactivité





UNE EXPERTISE ÉLARGIE

L'accompagnement de l'Alliance KLESIA GENERALI vous permet de **sécuriser, optimiser et valoriser** la protection sociale de vos clients grâce à une expertise élargie développée par nos **conseillers spécialisés** avec une **approche 360** pour un meilleur conseil.



Le respect du devoir de conseil, un engagement de KLESIA et GENERALI vis-à-vis de nos partenaires experts-comptables.

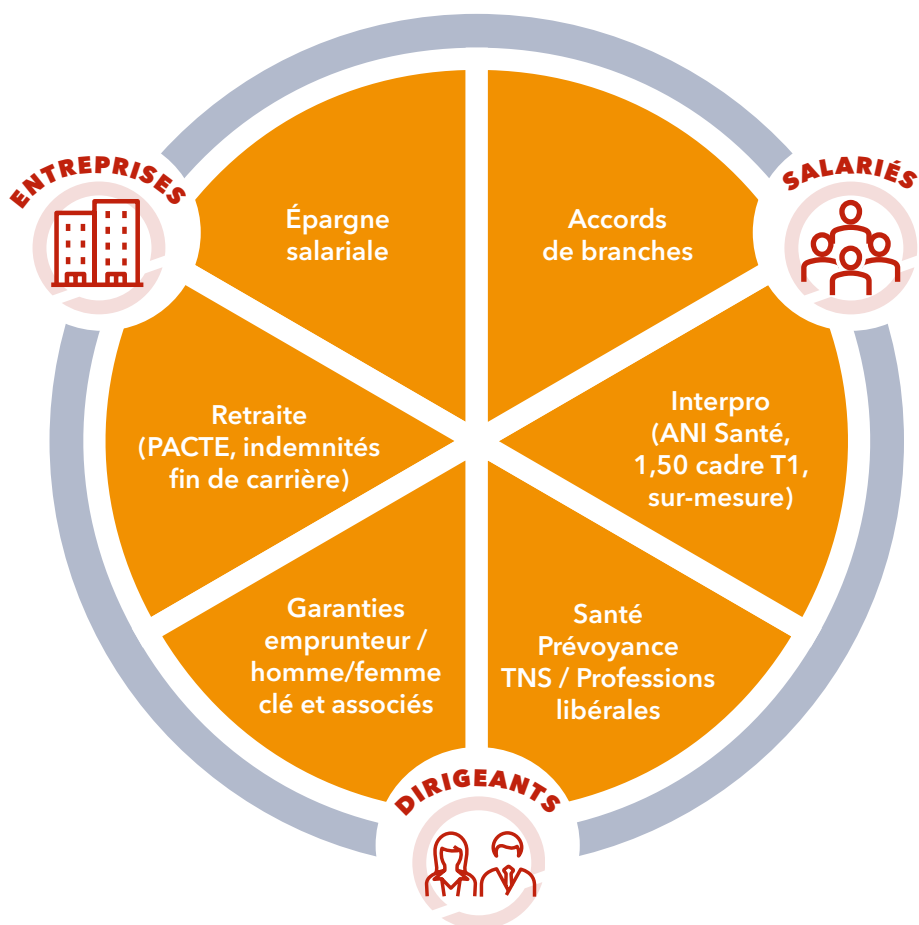
Nos principales branches et offres dédiées :

- Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie, Horlogerie
- Bureaux d'études techniques / SYNTEC
- Commerce de détail non alimentaire
- Commerce de gros
- Fleuristes / Animaux familiers
- Hôtel Café Restaurant
- Immobilier
- Salariés en intérim
- Laboratoire d'analyses médicales
- Maroquinerie
- Métallurgie
- Pharmacie d'Officine
- Salariés en portage salarial
- Publicité
- Restauration rapide
- Transport
- Vins et Spiritueux
- + Experts-comptables et Commissaires aux comptes
- + Interprofessionnel

UNE OFFRE GLOBALE

Vos clients sont comme vous à la recherche **de simplicité**. L'Alliance KLESIA GENERALI propose **une offre conforme et complémentaire** pour répondre à leurs préoccupations en matière de protection sociale.

Des parcours digitaux avec des outils dédiés pour faciliter le quotidien et des outils de conseil augmenté pour booster la performance de l'entreprise.



Le + de l'Alliance
La simplicité

Maintien de salaire, les avantages à s'assurer

En souscrivant un contrat de mensualisation en complément du contrat prévoyance, le coût direct du maintien de salaire est pris en charge et la trésorerie de l'entreprise de votre client est préservée.

DES SERVICES ENRICHIS

L'Alliance KLESIA GENERALI est engagée pour la santé des salariés, des dirigeants et des entreprises.

Concilier performance, qualité de vie et santé au travail est un enjeu majeur de l'entreprise et de la marque employeur.

Présents aux côtés de leurs clients, **KLESIA** et **GENERALI** proposent **des actions concrètes et s'engagent** au service d'une politique de prévention, d'accompagnement santé et d'aides.



ORIENTER dans le parcours de soins

Sélectionner pour les salariés et les dirigeants, des professionnels de la santé de confiance et bénéficier à tout moment d'un réseau de soins et de services clé en main facilitant les parcours de soins tout en réduisant les dépenses.

Med&VOUS
BY europ
accidentano

RÉSEAUX
DE SOINS

SOUTENIR dans les moments difficiles

Apporter un soutien adapté aux situations les plus diverses dont aide, handicap, moments de fragilité. Accompagner l'ensemble des salariés et leurs proches, être à leur écoute et trouver des solutions pour **préserver leur équilibre au quotidien** avec notamment Europ Assistance et Prévia.

Soutenir les dirigeants des TPE en difficulté financière (risque cessation paiement, liquidation judiciaire) ou en souffrance psychologique aigüe en lien avec des associations d'intérêt général.



ACTION
SOCIALE

Mon...Rebond Pro



FAS-FA

ACCOMPAGNER l'entreprise au quotidien

Accéder à une **centrale d'achat en ligne** pour bénéficier de réductions sur l'équipement professionnel avec **HA+PME** et optimiser le pouvoir d'achat des salariés sur + de 3 000 offres disponibles avec **Mes Bons Plans**. Elaborer le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels avec une **plateforme intuitive et rapide**, à un prix négocié, avec **Alea Prévention**.



PROTÉGER le capital santé et le bien-être

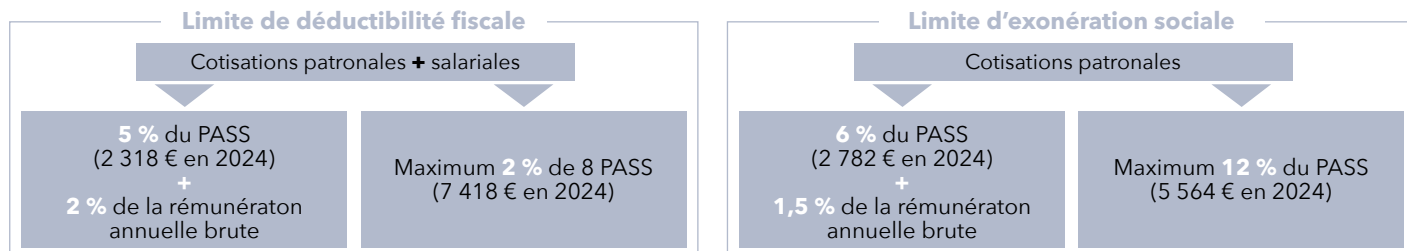
Participer à des actions de prévention en vue d'**améliorer la santé, le bien-être et mieux gérer le stress** pour trouver un juste équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle. Sont mis à disposition des coachings sportifs, des applications bien-être et autres, pour permettre aux salariés de rester en forme.



LIMITES DE DÉDUCTIBILITÉ FISCALE ET SOCIALE SANTÉ/PRÉVOYANCE/RETRAITE

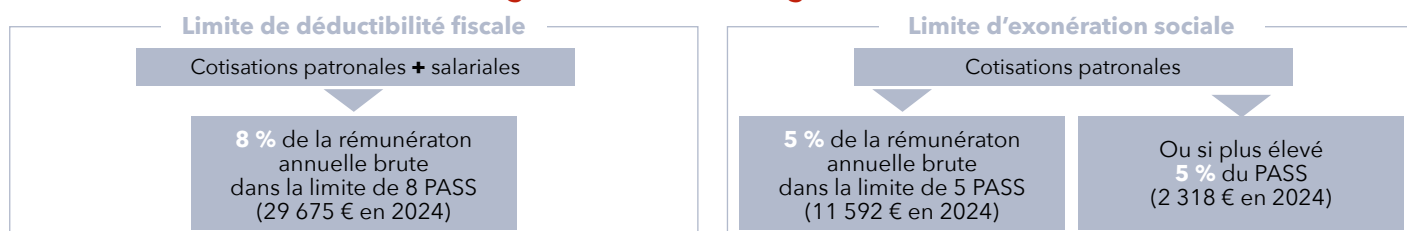
SALARIÉS

Prévoyance/Santé collectives : fiscalité et régime social des cotisations



- CSG (9,20 %) et CRDS (0,50 %) sur les cotisations patronales.
- Forfait social (8 %) pour les entreprises de 11 salariés et plus, sur les cotisations patronales exclues de l'assiette des cotisations sociales.
- Le financement patronal versé dans le cadre d'une santé collective est intégré dans le revenu imposable du salarié.

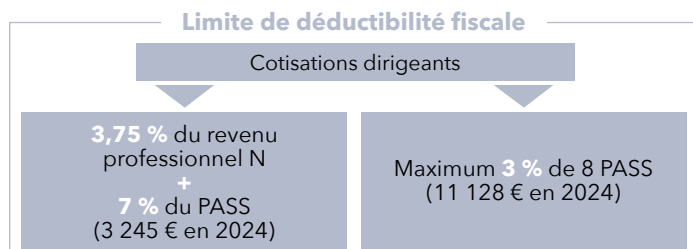
Retraite art. 83 du CGI* ou PERE* Obligatoire : fiscalité et régime social des cotisations



- CSG (9,20 %) et CRDS (0,50 %) sur les cotisations patronales.
- Forfait social 20 % ou 16 % sur les cotisations patronales exclues de l'assiette des cotisations sociales.
- Le plafond doit être diminué de l'abondement exonéré au PERCO(L) éventuellement perçu par le salarié.

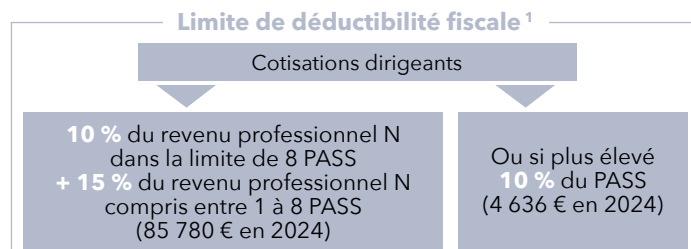
TNS (154 bis du CGI*)

Prévoyance/Santé : fiscalité des cotisations**



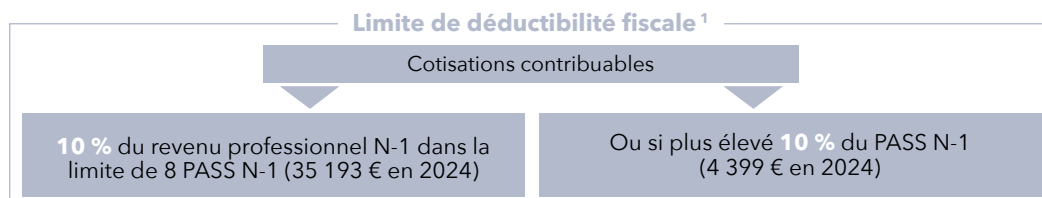
- Le plafond doit être diminué de l'abondement exonéré au PERCO(L) éventuellement perçu par le TNS.

Retraite PER individuel : fiscalité des cotisations



TOUS LES CONTRIBUABLES (163 quater vicies du CGI*)

Retraite PER individuel : fiscalité des cotisations



- Le plafond de déduction non utilisé sur l'exercice fiscal est reportable sur les 3 années suivantes.
- Le plafond doit être diminué de l'abondement exonéré au PERCO(L) éventuellement perçu par le contribuable et des cotisations retraites supplémentaires salarié ou TNS.

(1) Imbrication des plafonds
de déduction retraite
* CGI : Code Général des Impôts
**Hors agricoles
PERE : Plan Epargne Retraite
(Entreprise)
TNS : Travailleur Non Salarié
PASS 2024 : 46 368 €

